



L'Épiphanie

## **PROJET D'ORDRE DU JOUR** **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2025**

**18 H**

Mesdames, Messieurs,

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par la soussignée qu'une séance extraordinaire du conseil municipal est convoquée pour avoir lieu le **5 février 2025 à 18 h**.

L'ordre du jour de la séance extraordinaire comprend les points suivants :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1. Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance

2. **RÈGLEMENTATION**

- 2.1. Avis de motion, présentation et dépôt règlement d'emprunt numéro E-024 décrétant une dépense et un emprunt pour la réfection du 133 rue Vanier par l'Office Municipal d'Habitation de L'Épiphanie
- 2.2. Résolution autorisant l'adoption du règlement d'emprunt numéro E-022 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 821 000 \$

3. **ADMINISTRATION**

- 3.1. Résolution déterminant les montants maximaux des enchères de la Ville de L'Épiphanie lors de la vente pour taxes

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 31 janvier 2025

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE